



**Procès-verbal  
de la séance du Conseil Communal d'Écublens  
Jeudi 28 novembre 2019, à 20h00  
Grande salle du Motty**

---

Séance ouverte à 20h00.

**Présidence :** M. Michele Mossi, Président du Conseil communal.

Appel : 53 Conseillères et Conseillers présents lors de l'appel.

16 personnes excusées :

Mmes et MM. Luigi Carluccio, Fabienne Crousaz, Alfonso Izzo, Chantal Junod Napoletano, Samuel Karlen, Alice Krug, Snezana Markovic, Franco Napoletano, Anne Oppliger Goudet, Silvana Passaro, Renzo Posega, Luca Rizzo, Jean Rochat, Germain Schaffner, Cédric Weissert, Arianda Zeka.

Un absent : M. Enrique Fernandez

Arrivent plus tard : MM. Aitor Ibarrola, Florian Isoz et Vincent Maeder

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2019
3. Assermentation
4. Désignation d'un/e délégué/e auprès de l'Association pour la régionalisation de l'action sociale dans l'Ouest Lausannois (ARASOL)
5. **Préavis n° 2019/17** – Transformation de la salle des réceptions – Demande de crédit de construction
6. **Préavis n° 2019/18** – Reconstruction du bâtiment de la place des sports du Croset – Demande de crédit d'étude
7. **Préavis n° 2019/19** – Centre sportif de Malley – Demande d'un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2019
8. Postulat des représentants du groupe Forum : *Urgence climatique, qui doit faire quoi ?*
9. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Alfred Thomas : *Passage sous-voie de Bassenges*
10. Interpellation des Présidents des groupes politiques : *Question sur le collage des affiches électorales*

11. Divers
12. Communications municipales

**M. le Président**, après avoir salué la Municipalité, puis les membres du Conseil, la Presse, notre Huissier, le Technicien et le public, déclare :

*« J'ai le plaisir d'ouvrir notre dernière séance du Conseil communal d'Écublens dans notre Grande salle du Motty avant les travaux de rajeunissement. Soyez toutes et tous les bienvenus. »*

## **COMMUNICATIONS PRÉSIDENTIELLES**

*« Je commence les communications présidentielles en félicitant la famille Weissert pour la naissance du petit Charlie, le 23 octobre dernier. À Gaëlle, Cédric et toute la famille, nos meilleurs vœux de bonheur. »*

### **Au chapitre des représentations :**

*« Le **samedi 5 octobre 2019**, notre ancien président, Monsieur Nicolas Morel, a représenté le Conseil communal à la Magistrale de l'EPFL.*

*Le **vendredi 11 octobre 2019**, j'ai eu le plaisir d'accompagner Mme Petoud et ses collaborateurs à la journée de remise des labels Cité de l'Énergie, qui a eu lieu dans mon canton d'origine, au PalaCinema de Locarno.*

*Le **mercredi 13 novembre 2019**, toujours au chapitre des représentations, Monsieur Daniel Sage, 2<sup>ème</sup> Vice-président, a participé à la plateforme Logement du SDOL à propos de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi LPPPL au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.*

*Hier, **mercredi 27 novembre 2019**, avec notre secrétaire Madame Chantal Junod Napoletano, j'ai rencontré la Préfète du district de l'Ouest Lausannois, Mme Anne Marion Freiss, qui est venue examiner les documents du législatif et s'intéresser au bon fonctionnement de notre bureau. Elle n'a pu que constater et souligner l'excellent travail fait par notre secrétaire que je remercie également en votre nom.*

*Hier soir, **mercredi 27 novembre 2019**, j'ai participé à la rencontre des Présidents des Conseils communaux du district de l'Ouest lausannois organisée par le SDOL. Vous connaissez tous l'acronyme SDOL, hier j'ai appris qu'il est toujours d'actualité, mais que son signifiat a changé : initialement, SDOL signifiait Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois, maintenant il est devenu une entité à part entière et signifie Stratégie et Développement de l'Ouest lausannois. »*

### **Au chapitre des correspondances :**

*« J'ai reçu un postulat de l'association ART'itude, intitulé " Pour le maintien d'une école d'art à Ecublens ", adressé en date du 24 novembre au Conseil communal par M. David Thüler. Or, M. David Thüler n'étant pas Conseiller communal, ce postulat n'est pas de compétence du Conseil, mais bien de la Municipalité. Je ne donnerai donc pas lecture du texte qui ne sera pas porté à l'ordre du jour.*

*Toujours dans le chapitre des correspondances, j'ai reçu deux lettres de démissions :*

*En date du 26 novembre, celle de M. Hervé Perret du groupe PLR + ID (annexe I). Il en entré au Conseil le 30 octobre 2015 et a donc siégé pendant 4 ans. Je tiens à remercier M. Perret pour sa disponibilité pendant ses années passées au Conseil. Pour sa succes-*

sion, Mme Stéphanie AQUIN, première vient-en-suite sera assermentée lors du Conseil du 13 décembre prochain.

Mme Irina Karpushova, membre rapporteur de la Commission des finances, a donné sa démission de la commission pour des raisons de santé avec effet au 31 décembre 2019 (annexe II). Elle assume sa tâche de rapporteur encore ce soir, mais elle souhaite en être libérée pour la prochaine séance, celle du 13 décembre consacrée aux budgets. Elle sera remplacée par Mme Sandra Chevalley.

Au nom de vous tous, je tiens à remercier Mme Irina Karpushova pour son travail précis et apprécié au sein de la commission des finances et lui adresse nos meilleurs vœux pour un prompt rétablissement.

Je remercie d'ores et déjà Mme Sandra Chevalley pour sa disponibilité pour le rôle de rapporteur.

Je demande au groupe des Verts de proposer pour la séance du 27 février 2020 un ou une candidate au remplacement de Mme Karpushova. <sup>1</sup>»

#### **Au chapitre des communications :**

Toujours concernant l'organisation de notre Conseil, comme vous le savez, nous avons approuvé les nouveaux statuts de l'ORPC-ROL (l'Organisation de la Protection Civile de l'Ouest lausannois). Selon l'article 9 des nouveaux statuts, un suppléant doit être désigné par chaque commune ; celui-ci remplace au Conseil intercommunal le délégué titulaire absent. Nous devons donc élire un délégué suppléant. Je prie donc les divers chefs de groupe de s'entendre pour proposer le nom d'un candidat lors d'une prochaine séance.

#### **Au chapitre des élections fédérales :**

##### **Elections du 20 octobre 2019 :**

« Je vous l'avais annoncé, pour la première fois nous avons invité des jeunes à participer au processus de dépouillement. Nous étions presque 50 personnes, dont la bonne moitié de jeunes. Nous avons été efficaces, grâce à l'appui de nos anciens chevronnés (et je pense en particulier à Gérald Lagrive) et de nos huissiers, et un excellent travail de préparation de notre secrétaire, Chantal, et de l'administration communale, en particulier Mme Teuta Jakaj. Les jeunes ont eu du plaisir et ont trouvé l'activité fort intéressante.

Nous avons été la 2<sup>ème</sup> commune du district à valider son décompte, juste après Villars-Sainte-Croix qui ne compte que quelque 700 électeurs, et dans la première moitié des 309 communes du Canton, ce qui est excellent, compte tenu de notre taille, la 13<sup>ème</sup> du Canton en nombre d'électeurs.

Je tiens donc à remercier tous les participants au dépouillement pour leur investissement.

Les résultats concernant la participation de nos électeurs sont projetés à l'écran. »

Electeurs inscrits : 5'683 – Cartes de votes reçues : 2'096

CONSEIL NATIONAL :		CONSEIL DES ETATS :	
TAUX DE PARTICIPATION : 35.10%		TAUX DE PARTICIPATION : 36.32%	
Bulletins rentrés	1'995	Bulletins rentrés	2'064
Nuls	22	Nuls	18

<sup>1</sup> Note du Président après la tenue de la séance : Pour que le poste ne soit pas vacant pour la séance déjà planifiée début février 2020, l'élection complémentaire sera portée à l'ordre du jour de la séance du 13 décembre prochain.

Blancs	15	Blancs	18
Valables	1'958	Valables, dont 18 blancs	2'046
Bulletins de listes non modifiés	1'333	Bulletins de listes non modifiés	1'624
Modifiés avec dénomination	427	Modifiés avec dénomination	131
Modifiés sans dénomination	198	Modifiés sans dénomination	273

### **Elections au Conseil des Etats – 2<sup>ème</sup> tour, dimanche 10 novembre 2019 :**

« Le 10 novembre, nous avons eu le 2<sup>ème</sup> tour pour l'élection de nos Conseillers aux Etats.

Cette fois-ci, le dépouillement a été effectué uniquement par les membres du bureau avec la participation de l'un de nos huissiers et Mme Géraldine Binggeli.

Les résultats concernant la participation de nos électeurs sont également affichés à l'écran. »

Electeurs inscrits : 5'675 – Cartes de votes reçues : 1'837

Bulletins rentrés	1'837	
Bulletins nuls	21	
Bulletins valables	1'816	dont 12 blancs

J'aurais souhaité vous présenter les statistiques concernant l'âge des électeurs. Le processus d'anonymisation des données prend un peu plus de temps que prévu. Je reviendrai donc à vous dans les prochaines semaines pour vous présenter la pyramide des électeurs de notre commune par âge.

Toujours au **chapitre votations et élections**, je vous rappelle que nous aurons le 9 février 2020 :

- ⇒ des votations fédérales, avec deux objets inscrits :
  - Initiative populaire « Davantage de logements abordables »
  - Interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et
- ⇒ l'élection complémentaire au Conseil d'Etat suite à la démission de Mme la Conseillère Jacqueline de Quattro

### **Prochaines séances :**

« Je vous rappelle que la prochaine séance se tiendra dans la salle du Grand Conseil à Lausanne et aura lieu le vendredi 13 décembre 2019 à 19h00. Merci de vous organiser et d'arriver avec une bonne dizaine de minutes d'avance afin que nous puissions vous indiquer la place adéquate à laquelle vous pourrez siéger.

La salle plénière offre aussi une place au public pour environ 30 personnes. Les chefs de service de notre commune ont été invités à assister à ce premier Conseil extra muros. Tout public est également le bienvenu.

J'informe également les chefs de groupe que le Bureau a considéré le Budget communal comme sujet d'importance politique. De ce fait, selon la pratique discutée lors de la dernière séance, à l'ouverture du débat sur le Budget, je donnerai d'abord la parole aux divers chefs de groupe. Merci de vous y préparer si vous souhaitez saisir cette occasion pour vous exprimer.

La séance sera suivie d'un apéritif et de notre traditionnel souper de Noël pour lequel je vous prie de transmettre votre inscription à Gaëlle d'ici à la fin de soirée ou par mail d'ici au 1<sup>er</sup> décembre prochain. »

[Lieu et date des prochaines séances : voir tableau page suivante]

Date	Heure	Lieu	Remarque
13.12.2019	19h00	Salle du Grand Conseil, Lausanne	La séance sera suivie du repas de Noël.
27.02.2020	20h00	Salle communale de St-Sulpice	Aucun transport spécifique ne sera organisé.
02.04.2020	20h00	Salle communale de Crissier	Un bus à 50 places au départ d'Écublens (Motty et Pontet) est organisé; il nous ramènera à la fin de la séance.
28.05.2020	20h00	Salle communale de Bussigny	
18.06.2020	20h00	Salle communale de Renens	Aucun transport spécifique ne sera organisé.

Pour les séances extra muros, siégeant dans de « nouvelles » salles, chaque Conseiller et Conseillère est responsable de se rendre sur les lieux avec 10 minutes d'avance pour que la séance puisse se dérouler selon l'horaire.

### **POINT 1**      **Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Président** rappelle que le Bureau du Conseil a reçu une interpellation de M. le Conseiller Sébastien Süess au nom des Présidents des cinq groupes du Conseil communal. Or, la version reçue n'étant signée que par M. Süess, il suppose qu'elle est également soutenue par les autres Présidents de groupe et leur en demande confirmation en le manifestant à main levée. Tel étant le cas, cette interpellation est donc soutenue par au moins 5 conseillers et, conformément à notre Règlement du Conseil, est portée à l'ordre du jour en suite du point 9, soit au point 10. Les *Divers* passeront au point 11 et les *Communications municipales* au point 12.

Au vote, l'ordre du jour est **accepté** tel que **modifié à l'unanimité**.

**M. le Président** rappelle que la présente séance sera suivie d'un apéritif offert par la Municipalité.

### **POINT 2**      **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 3 octobre 2019**

**M. le Président** ouvre la discussion sur ce document.

La parole n'est pas demandée. Au vote, ce procès-verbal est **accepté à une large majorité, avec deux abstentions**. **M. le Président** remercie son auteur

### **POINT 3**      **Assermentation**

**M. le Président**, référence faite à la séance du 3 octobre 2019 et conformément à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation d'un nouveau Conseiller en remplacement de Mme Christelle Dick, démissionnaire (PS&IG).

Il précise que M. Aladino Filippi a quitté la commune et les deux viennent-en-suite suivants, à savoir Mme Maria Thüler et M. Stefan Arnet, ont renoncé au contraire du suivant sur la liste, M. Carlos Romeo Esteban.

Après avoir invité l'Assemblée et le public à se lever, il prie le futur Conseiller communal, M. Carlos Romeo Esteban, de s'avancer devant le Bureau. Il l'informe que suite à la lecture du serment, il sera invité à lever la main droite et à dire « *je le promets* ».

Après lecture du serment, puis promesse faite, le nouveau Conseiller rejoint les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

⇒ **L'effectif passe à 54 Conseillers présents.**

**POINT 4**      **Désignation d'un/e délégué/e auprès de l'Association pour la régionalisation de l'action sociale dans l'Ouest Lausannois (ARASOL)**

**M. le Président**, toujours en référence au dernier Conseil et à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder au remplacement de Mme Christelle Dick au sein de cette Association. Il attend les propositions de l'Assemblée.

**M. Sebastian Süess**, au nom du groupe PS&IG, propose la candidature de Mme Eulalia Durussel.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à désigner tacitement **Mme Eulalia Durussel** par acclamation.

**POINT 5**      **Préavis n° 2019/17 – Transformation de la salle des réceptions – Demande de crédit de construction**

**M. le Président** passe la parole à M. Pierre Dufay de Lavallaz pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Irina Karpushova pour celles de la Commission des finances (ci-après : COFI).

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

*« À la suite du préavis 2018/01 amendé lors du Conseil Communal du 23 mars 2018, certains commissaires déplorent que la Municipalité soit revenue avec un projet identique à celui qui avait été refusé, sans proposer un contre-projet qui aurait pu, par exemple, offrir une variante de travaux limités à l'insonorisation de la salle et une variante complète. A l'avenir, il est souhaité qu'un préavis refusé ne puisse plus être représenté à l'identique dans une commission ultérieure.*

*Après délibération, avec 3 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les conclusions telles que formulées dans le préavis municipal 2019/17. »*

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

*« Aspects financiers : Ce crédit d'investissement de Fr. 145'000.- sera couvert par la trésorerie ordinaire. Il n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.*

*L'amortissement interviendra en une seule fois, dès la fin des travaux. Il sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.*

*L'examen de ce préavis n'appelant pas d'autres remarques, la Commission des finances, après délibération, vous recommande à l'unanimité des membres présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver ce préavis, tel que présenté. »*

**M. le Président** remercie M. Pierre Dufay de Lavallaz et Mme Irina Karpushova pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant sollicitée ni par les membres du Conseil, ni par la Municipalité, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2019/17 est **accepté tel que présenté** à une **large majorité** avec un **refus** et **quatre abstentions**.

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2019/17,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

- 1) d'accepter le projet de transformation de la salle des réceptions à Mon Repos, selon le présent préavis ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 145'000.- (cent quarante-cinq mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 351 « Bâtiments administratifs et techniques » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 351.5030.233 « Mon Repos – Transformation de la salle des réceptions ».

L'amortissement interviendra en une seule fois, dès la fin des travaux. Il sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

#### **POINT 6      Préavis n° 2019/18 – Reconstruction du bâtiment de la place des sports du Croset – Demande de crédit d'étude**

**M. le Président** passe la parole à M. Alain Blanchoud pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Irina Karpushova pour celles de la COFI.

L'appréciation du projet et les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

*« Ce projet répond aux demandes du club de football Ecublens ainsi qu'aux besoins futurs d'une commune de plus en plus peuplée et donne une occasion à cette dernière d'améliorer grandement ses infrastructures sportives en liant fonctionnalité et utilité.*

*Les commissaires trouvent le projet globalement bon et apprécient notamment le traitement des aménagements extérieurs.*

*Au vu de ce qui précède, à l'unanimité, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les conclusions telles que formulées dans le préavis municipal 2019/18. »*

VŒU DE LA COFI :

*« L'estimation actuelle de coût du projet en question est de 5 mio de francs environ. La Commission des finances souhaite que, dans le cadre de l'étude de faisabilité qui fait l'objet*

*du présent Préavis, l'accent soit mis sur l'importance de la réduction substantielle des coûts futurs du projet de construction du bâtiment de la place des sports du Croset. »*

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

*« L'examen de ce préavis n'appelant pas d'autres remarques, la Commission des finances, après délibération, vous recommande à 3 (trois) voix pour, 2 (deux) voix contre et 3 (trois) abstentions, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver ce préavis, tel que présenté. »*

**M. le Président** remercie M. Alain Blanchoud et Mme Irina Karpushova pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

**M. Sebastian Süess** prend la parole. Le texte de son intervention est reporté ci-après en son entier :

*« Monsieur le Président, chers collègues,*

*Écublens bouge ! Les campagnes et recommandations en matière d'activité physique du jeune public notamment sont soutenues par notre commune et c'est crucial pour la santé publique. Le foot touche un public important, dont beaucoup d'enfants et de jeunes adultes. C'est un sport très populaire où l'on bouge, apprend à se respecter et où l'on développe un esprit d'équipe. Et c'est également un sport qui devient de plus en plus populaire auprès des filles et des femmes.*

*Le préavis et différentes interventions de la Commission de gestion notamment nous montrent d'une manière impressionnante l'état délabré des vestiaires et de la buvette. Tout le monde comprend qu'il ne répond plus aux attentes que nous pourrions avoir pour les bâtiments communaux. Suite à l'étude de faisabilité annoncée au mois de mai 2018, le préavis de ce soir doit permettre d'avancer avec les études jusqu'à l'enquête publique du nouveau bâtiment à la place des sports du Croset.*

*Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, je partage pleinement le constat que c'est de la responsabilité de la Commune que cette installation soit renouvelée.*

*Si je prends ce soir la parole devant vous, c'est pour vous faire part de ma déception quant à la procédure choisie suite à l'étude de faisabilité.*

*Je regrette fortement qu'aucune mise en concurrence n'ait été organisée.*

*Le projet respecte tout juste les seuils des marchés publics. Rappelons – et le préavis l'a bien rappelé – que la procédure de gré à gré choisie par la Municipalité permet de confier directement un mandat à condition qu'il ne dépasse pas les 150'000 francs hors taxes. Et quel est le montant annoncé pour l'architecte ? C'est exactement 150'000 hors taxes ; on profite donc du seuil jusqu'au bout. Je trouve qu'on peut dès lors valablement se poser la question si une mise en concurrence n'aurait pas été plus honnête.*

*Mais outre le respect de la procédure légale, et contrairement aux propriétaires privés qui choisissent un mandataire à leur guise, la Commune a des responsabilités morales. La Commune ne construit pas beaucoup et la construction sur laquelle nous avons l'occasion de nous prononcer ce soir est d'importance pour notre ville : d'une part financière, car son budget pourrait s'élever jusqu'à environ 6 millions de francs, et d'autre part, cette construction aura une importance pour la communauté que nous sommes : un nombre important de sportifs et de sportives, de visiteurs d'ici et d'ailleurs vont utiliser ces locaux et finalement la construction sera relativement exposée à la vue, même de celles et ceux qui n'y mettront jamais les pieds.*

*Il s'agit donc à mon avis d'une construction d'envergure pour la réalisation de laquelle un concours d'architecture se serait imposé. Malheureusement, le préavis nous propose d'adjuger le développement du projet à l'auteur de l'étude de faisabilité, sans mise en concurrence. Mais au fond, l'étude de faisabilité correspond à une première phase*



exploratoire, un outil qui permet d'imbriquer les besoins et de tester si leur réalisation est faisable, compte tenu des propriétés du terrain et des contraintes légales qui régissent la parcelle.

Sur la base des constats de l'étude de faisabilité, un concours aurait à mon avis dû être organisé. Le concours aurait pu trouver un format adapté à la taille du projet – pas besoin de l'ouvrir à l'international – l'important, selon moi, étant la mise en concurrence de plusieurs bureaux.

Je tiens donc ce soir à plaider pour la défense du concours d'architecture, pour sa grande valeur ajoutée pour un projet. Le concours permet de présenter la problématique à plusieurs équipes d'architectes et d'ingénieurs qui réfléchissent, remettent en question et développent ensemble des propositions diverses. Le résultat est un panel de solutions jugées ensuite par un jury, qui lui est composé autant par des membres des autorités, des professionnels de l'architecture et de l'ingénierie et pourquoi pas, de futurs utilisateurs des locaux.

Il en serait peut-être sorti une meilleure solution, notamment en termes d'implantation ou d'orientation, de compacité, de recherche de matériaux ou de processus écologiques. On ne le sait pas ...

L'organisation d'un concours prend du temps et coûte de l'argent, c'est logique. La SIA, Société des Ingénieurs et Architectes, estime le coût de l'organisation d'un concours de 1 à 2%. Pour ce projet, cela aurait probablement été plus, puisqu'il s'agit plutôt d'un projet de petite taille.

Il faut par contre souligner les économies que permet d'obtenir un concours d'architecture. En effet, les économies sont doubles : d'une part, les mandataires mis en concurrence ne peuvent pas se contenter de proposer une offre juste en-dessous des seuils des marchés publics et, plus important encore à mon avis, les différentes solutions architecturales seront comparées également quant à leurs coûts.

Pour donner un exemple, l'implantation du nouveau bâtiment dans le talus implique des excavations demandant l'élimination adéquate des matériaux, des mesures de stabilisation du terrain et des mesures d'étanchéité ; des frais importants qui n'auraient pas été nécessaires, si l'emplacement avait été moins exposé.

Finalement, n'oublions pas que le concours d'architecture est un outil formidable de communication de projet auprès de la population.

Vu l'état déplorable des installations et le nombre important d'utilisateurs concernés, je comprends tout à fait l'urgence de ces travaux.

L'auteur du projet, Architram, est un bon bureau d'architecture et je n'ai pas de doute que le projet développé fonctionnera et sera apprécié par ses utilisateurs.

Je ne m'opposerai donc pas à ce préavis, même si cela sera un peu à contrecœur, mais je me contente d'exprimer le vœu suivant :

“ Pour les projets d'aménagement et d'espaces publics, les constructions nouvelles et les rénovations d'une certaine ampleur, j'invite la Municipalité à recourir systématiquement à la mise en concurrence d'équipes d'architectes sous forme d'un concours d'architecture ou de mandats d'études parallèles. Ceci permet de comparer des projets très tôt dans le processus et ainsi de trouver les meilleures solutions en termes de volumétrie et d'implantation, d'aspect, ainsi que d'usage sans oublier les économies financières potentielles. L'anonymat gardé dans un concours d'architecture permet en outre d'éviter d'emblée tout soupçon de collusion entre le maître de l'ouvrage et le bureau mandataire. ”

Merci de votre attention. »

Vœu émis par M. Süess : annexe III.

**M. Sebastian Süess** tient à préciser qu'il se doit de quitter le Conseil, sa fille étant souffrante.

**M. le Président** remercie M. Süess pour son intervention et annonce que MM. Florian Isoz et Vincent Maeder ayant rejoint le Conseil, l'effectif est de 56 Conseillers présents, la majorité absolue étant donc fixée à 29.

⇒ **Départ de M. Sebastian Süess. L'effectif passe à 55 Conseillers présents.**

**M. Nicolas Morel** précise d'emblée qu'il soutiendra ce projet pour diverses raisons, entre autres par le fait qu'il encourage la pratique du sport pour tout un chacun et par son aspect rassembleur et intégrateur.

Par contre, sa retenue s'apparente à celle exprimée par M. Sebastian Süess et il émet également une certaine réserve en regard à la procédure d'adjudication.

Il pensait jusque-là que le total devait être inférieur aux valeurs-seuils des marchés publics ; selon des informations reçues hier, cela n'est apparemment pas le cas : chaque entreprise mandatée doit vérifier les différents seuils qui sont prévus dans les marchés publics et, selon certains, on pourrait également y inclure la TVA. Référence faite au montant des honoraires des architectes s'élevant à Fr. 156'000, il relève que c'est ici *jouer avec les limites*, la procédure de gré à gré étant applicable jusqu'à concurrence de Fr. 150'000.-.

La situation n'est pas vraiment claire et il demande qu'une clarification soit faite à ce sujet.

Indépendamment de cela, il se déclare quelque peu réticent vis-à-vis de la méthode des concours d'architecture, bien qu'elle soit intéressante. Il est en effet d'avis que le projet présenté – même s'il ne s'agit que d'une ébauche – est intéressant, notamment par le fait qu'il soit prévu de l'implanter sur deux étages, dans un talus, avec deux zones bien délimitées – buvette et vestiaires / infrastructures sportives – plutôt que de le construire sur un seul étage, tel qu'il l'est actuellement. Pour lui, cette solution représente une économie de terrain ; il n'a donc aucune réticence à ce sujet. Sa seule réticence concernant la procédure gré à gré retenue dans ce préavis.

En conclusion, il soutiendra très volontiers ce projet.

⇒ **Arrivée de M. Aitor Ibarrola. L'effectif passe à 56 Conseillers présents.**

**Mme Maria Teresa Perez Chevallaz**, en tant que maman de deux enfants ayant été membres du FC Ecublens durant de nombreuses années et en sa qualité de membre de la Commission de gestion, souligne qu'elle a eu l'occasion de visiter les vestiaires du Football Club Ecublens (ci-après FC Ecublens) et fréquenter souvent sa buvette. Elle tient ce soir à soutenir ce préavis, ces installations étant selon elle dans un état déplorable et n'étant plus adaptées, ni à une ville comme Ecublens, ni à la fréquentation très importante entre les entraînements en semaine et les matches durant la semaine et le week-end.

En outre, elle espère que cette nouvelle construction pourra également être utilisée par d'autres clubs sportifs existants ou à venir. En effet, peut-être que dans un proche futur, Ecublens pourrait accueillir un club de basket, de cyclisme ou d'athlétisme, qui pourraient également utiliser ces vestiaires et la buvette.

Tout comme M. Sebastian Süess, elle pense qu'un concours d'architectes aurait été bienvenu, mais considérant que cela reporterait la construction d'un an, elle soutiendra ce préavis et encourage l'Assemblée à en faire de même.

**M. José Birbaum** déclare que ce préavis l'a totalement convaincu de la nécessité de refaire les vestiaires et la buvette du FC Ecublens, tel que cela a été abondamment relevé ci-avant. Il n'y reviendra donc pas.

Un club de football pour une commune, c'est toujours un coût élevé, pas seulement pour la nôtre, mais pour toutes les communes et sans comparaison possible avec le coût d'autres associations sportives ; c'est une réalité avec laquelle il faut compter.

Cependant, le projet qui nous est soumis, de par son ampleur et son standing prévu, devrait probablement coûter 5 mios +/-20%. Et là, pour sa part, cela n'est pas acceptable. Il rappelle à l'Assemblée que ce montant s'entend pour des vestiaires et une buvette de foot dont le terrain – déjà équipé – est déjà propriété de la commune.

Il craint que d'accepter ce préavis – même si l'on en est qu'au crédit d'étude – revienne à accepter les paramètres généraux qui aboutissent au coût exorbitant de 5.1 mios +/-20%, précisant ici que + 20% nous amènerait à plus de 6 mios.

Ce serait un leurre de penser que le coût de construction final qui devrait nous être présenté en novembre prochain puisse aboutir à un chiffre sensiblement inférieur à cette somme.

Pour sa part, avec regrets, il refusera donc ce préavis, dans l'espoir qu'une nouvelle demande de crédit d'étude, basée sur un projet plus modeste, soit présentée ultérieurement au Conseil.

**M. le Président** remercie M. Birbaum et passe la parole à :

**M. Éric Darbellay** qui adresse une QUESTION à la Municipalité. Il souhaiterait savoir :

*Dans quelle mesure ces nouveaux vestiaires pourraient être utilisés ou seront utilisés par les écoles, par exemple, par le collège du Pontet pour des activités de gymnastique ?*

**M. Stéphane Raveau**, en sa qualité de membre du Comité Actigym qui a toujours besoin de salles pour ses réunions, demande au Conseil d'accepter ce préavis.

**M. Alexandre Schelling**, référence faite au parking des 25 places planifiées dans ce projet, souhaite savoir ce qui est prévu pour assurer que ces places soient bien réservées aux utilisateurs. Il est en effet aisé d'imaginer que le week-end, elles se retrouvent occupées. D'où sa QUESTION :

*Bien que cela représente quelques coûts supplémentaires, y a-t-il un service de sécurité prévu ? Si ce n'est pas le cas, il demande qu'une attention soit portée à cette question.*

#### **PAROLE À LA MUNICIPALITÉ :**

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, en premier lieu, regrette que M. Sebastian Süess ait dû quitter la séance en regard à son long plaidoyer sur les concours, tel que celui qui a été réalisé pour la construction du nouveau collège Croset-Parc<sup>2</sup>. Pour cette construction, il y avait obligation de passer par un concours. En effet, la Municipalité n'était pas à même de déterminer les divers types de travaux à effectuer sur ce terrain. Toutes les solutions proposées par le biais de ce concours ont conforté la Municipalité de leur utilité.

Toutefois, tout comme ce fut le cas pour l'Auberge du Motty ou l'APEMS de la Coquerellaz, et que ce soit de l'avis de la Municipalité ou des chefs de service, le préavis traité ici ce soir ne nécessitait pas de lancer un concours.

Elle souligne que nous avons la chance d'avoir des chefs de service qui sont des professionnels dans les domaines concernés, que cela soit pour le Service *Bâtiments, épuration*,

---

<sup>2</sup> Préavis n° 2017/03 - Nouvelle construction scolaire – Collège Croset-Parc – Demande d'un crédit de construction

*développement durable, celui des Travaux, infrastructures, espaces publics, environnement, promotion économique ou encore celui de l'Urbanisme et de la mobilité.*

L'expérience au sein des divers services communaux ayant travaillé sur ce projet leur permet de connaître les exigences techniques pour ce genre de bâtiments, d'autant plus pour une surface bien connue : que ce soit en ce qui concerne les aménagements extérieurs pour la buvette et les vestiaires, de même que pour les besoins en places de parc pour accueillir les parents lors de la pose et la dépose des enfants ou toutes autres personnes utilisatrices de cette place de sport, autant d'éléments qui ont été pris en considération.

Une étude de faisabilité – présentant plusieurs variantes – a été réalisée. Tous les éléments sont donc connus, aucune nouveauté spécifique n'étant liée à ce projet. Un concours n'aurait donc pas apporté un plus, si ce n'est de prendre plus du temps et générer des coûts supplémentaires.

Par ailleurs, une procédure sur invitation est relativement longue. Et considération faite de l'état de vétusté de ces installations, il y a maintenant une certaine urgence.

La Municipalité a eu la volonté de prioriser ce préavis – respectant en parallèle son *Programme de législation* qui prévoit ce projet – et a décidé d'opter pour une variante qui s'implantera sur le terrain actuel, ce qui représente aussi une économie, comme l'a rappelé M. Nicolas Morel.

M. Sebastian Suess défend très bien sa profession, ce qu'elle respecte, mais dans ce cas-là, une fois encore, il n'était pas nécessaire de lancer un concours.

La *procédure gré à gré* représente une possibilité, lorsqu'il est question de recourir aux marchés publics. La Municipalité est très satisfaite du projet présenté par Architram. Ce bureau d'architecture et d'urbanisme a depuis de nombreuses années une bonne réputation. Relevons que c'est Architram qui avait été mandaté pour la construction du Collège de la Coquerellaz. Par chance, nous avons pu opter pour l'option de gré à gré et donc des marchés publics.

**Mme la Municipale** poursuit.

En réponse à l'intervention de Mme Maria Teresa Perez Chevallaz : On peut imaginer qu'une équipe de basket, ou encore le Rushteam Ecublens qui s'entraîne également à l'extérieur, souhaiteraient utiliser ces installations pour lesquelles quatre vestiaires doubles et deux vestiaires individuels sont prévus, permettant ainsi à l'équipe féminine actuelle d'Ecublens, voire une deuxième équipe féminine du FC Ecublens, de les utiliser, évitant ainsi la mixité en ces lieux.

Relevant *l'ampleur et le standing prévu*, tel que mentionné dans l'intervention de M. José Birbaum, elle estime que cela reste le point de vue de l'intervenant. Ce n'est que lorsque le projet sera en voie de développement qu'il pourra être question de standing. Elle est d'avis que cette préoccupation ne s'appliquera pas aux vestiaires, mais que l'accent sera peut-être mis sur une buvette qui soit accueillante, tant pour les utilisateurs des terrains de foot que pour le public, cette dernière étant ouverte au public.

QUESTION de M. Alexandre Schelling relative au parking : elle fera l'objet d'une analyse et une solution sera proposée lors de la présentation du crédit de construction.

QUESTION de M. Éric Darbellay concernant l'utilisation des vestiaires par les écoles écublanaïses : Il est évident que si leur utilisation est programmée en journée, les vestiaires sont libres, les besoins du FC Ecublens s'étendant de 17h00 à 22h00.

**Mme la Municipale** conclut en passant la parole à M. le Syndic concernant l'intervention de M. José Birbaum relative aux aspects financiers.

**M. Christian Maeder, Syndic**, n'a pour sa part pas perçu une question sur les aspects financiers, mais plutôt certaines craintes de se retrouver avec des dépenses trop élevées pour ce préavis.

Bien que ce projet soit en l'état retenu à + / - 20%, la Municipalité sera attentive à viser - 20%, donc bien en-dessous de l'estimation moyenne de 5.1 mios. Au fur et à mesure de l'étude, elle veillera à ce que le choix privilégie des composants moyennement onéreux et non pas à viser le luxe, mais le fonctionnel : du bois, si possible indigène, pour la partie supérieure, incluant une connotation respectueuse de notre environnement ainsi que des matériaux solides, durables et d'un coût abordable.

Il est vrai que les finances communales sont saines ; l'endettement que se produit peu à peu est parfaitement normal. Nous avons des installations à réviser ou à rénover, entre autres *l'assainissement des installations techniques de la piscine scolaire* qui correspond également un objet prioritaire.

Un amortissement de ces importants projets doit être assuré dans la période d'une génération, comme cela a toujours été prévu. Les autorités communales que nous sommes ne doivent pas laisser ces coûts aux générations suivantes. Cet élément est suivi de près par notre Boursier communal. Relevons également que la Commission des finances est informée régulièrement en cours d'année de la situation et des projections financières.

Le préavis présenté ce soir est prévu dans le *plan des investissements*. Ce crédit d'étude peut être voté en toute sérénité ; pour sa part, il espère que le préavis de crédit de construction qui sera présenté au Conseil se situera bien en-dessous des 5 mios.

Pour les places de parc, qui seront de durée limitée, elles seront principalement utilisées pour les entraînements en soirée et pour les parents accompagnant les équipes externes le week-end. Il ne devrait pas y avoir de zones tampons. Si nécessaire, cette zone sera rattachée au domaine public afin de permettre des contrôles de police

**M. Aitor Ibarrola** prie l'Assemblée de bien vouloir excuser son retard, ayant assisté prioritairement à la cérémonie de diplôme *Bachelor* de sa fille. Concernant ce préavis, il souhaite préciser deux éléments :

Ses intérêts : il a deux filles qui ne pratiquent pas le football, il n'a donc aucun intérêt particulier dans ce préavis. Personnellement, sans autres considérations, il se déclare favorable à son acceptation.

Cela dit, il souhaite revenir sur la procédure des marchés publics dont a parlé Mme la Municipale Danièle Petoud. Depuis peu, il existe une procédure supplémentaire qu'il est utile de connaître : la procédure de *gré à gré concurrentiel*, permettant de demander plusieurs offres et ensuite d'entamer une négociation, procédure qui n'est en fait pas si compliquée qu'il pourrait y paraître ...

Référence faite au montant des honoraires architectes de Fr. 156'000.-, on se retrouve à la limite du seuil. Déduction faite de la taxe, on parvient à Fr. 144'000.-, soit à Fr. 6'000.- de la limite nous faisant basculer sur une procédure sur invitation.

A son avis, cette procédure de *gré à gré concurrentiel* aurait probablement été mieux adaptée et aurait peut-être permis d'avoir une saine compétition entre les architectes ainsi que l'analyse d'une variante supplémentaire.

Le projet présenté est correct et il reste ouvert à un vote positif au préavis soumis ce soir au Conseil. Reste toujours la possibilité de revenir sur certains éléments lors du vote sur le crédit de construction.

**M. le Président** précise que la négociation n'est pas autorisée dans la *Loi vaudoise sur les marchés publics* (LMP-VD).

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, rassure M. Aitor Ibarrola ; le service en charge de ce préavis et la Municipalité sont au courant de cette *procédure concurrentielle de gré à gré* ; cependant, comme elle l'a expliqué, c'était un choix qui a été fait dans le sens où l'étude de faisabilité réalisée par Architram a séduit la Municipalité. Qui plus est, par chance, ils ont déposé une offre correspondant justement à cette procédure.

La parole n'est plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2019/18 est **accepté tel que présenté à la majorité, avec huit refus et six abstentions.**

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2019/18,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

- a) d'approuver le crédit d'étude pour la reconstruction du bâtiment de la place des sports du Croset ;
- b) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 460'000.- (quatre cent soixante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 355 « Autres bâtiments » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte 355.5030.230 « Croset – reconstruction du bâtiment de la place des sports CE ».

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

#### **POINT 7 Préavis n° 2019/19 – Centre sportif de Malley – Demande d'un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2019**

**M. le Président** passe la parole à M. Jacky Leimgruber pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Irina Karpushova pour celles de la COFI.

M. Jacky Leimgruber signale préalablement deux coquilles s'étant glissées dans le rapport de la Commission ad hoc :

- 1<sup>ère</sup> page, premier §, 3<sup>ème</sup> ligne: il s'agit de lire : « [...] *La nouvelle patinoire n'était pas en exploitation, [...]* ».

- 2<sup>ème</sup> page, 3<sup>ème</sup> puce, dernière ligne : la dernière ville mentionnée est bien Prilly et non pas Pully.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« *En conclusion, c'est par 4 oui et une abstention que la Commission ad hoc vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 2019/19 tel que présenté.* »

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« *L'examen de ce préavis n'appelant pas d'autres remarques, la Commission des finances, après délibération, vous recommande à l'unanimité des membres présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver ce préavis, tel que présenté.* »

**M. le Président** remercie M. Jacky Leimgruber et Mme Irina Karpushova pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

**M. Nicolas Morel**, en sa qualité de membre de la commission ad hoc, signale s'être abstenu lors du vote final sur ce préavis. Cette abstention signalait sa perplexité – non pas sur le préavis proposé dont la demande est parfaitement logique et qu'il demande par ailleurs à l'Assemblée de soutenir – mais sur une question se rapportant à la situation financière future, dès janvier 2020. Considérant que sa remarque est en marge du présent préavis, il reviendra sur cette question lors du traitement des *Divers*.

#### PAROLE À LA MUNICIPALITÉ :

La parole n'est pas sollicitée. La discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2019/19 est **accepté tel que présenté** à une **très large majorité**, avec **une abstention**.

En conséquence :

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2019/19,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2019 d'un montant de Fr. 48'800.- (quarante-huit mille huit cent francs) afin de compléter la participation de la Commune au déficit d'exploitation 2018-2019 du Centre sportif de Malley, jusqu'à fin 2019, soit pour 9 mois.

Cette dépense sera comptabilisée sous le compte n° 170.3653.13 « Participation CSM (Centre Sportif de Malley) ».

#### PREND ACTE

que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2019 est dès lors arrêté comme suit :

	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
Excédent de revenus initialement prévu au budget 2019		Fr. 27'600.-
Charge complémentaire	Fr. 48'800.-	
Revenu complémentaire		Fr. -.-
Totaux	<u>Fr. 48'800.-</u>	<u>Fr. 27'600.-</u>

Résultat intermédiaire (excédent de charges)  
Prélèvement dans le fonds « Réserve générale »  
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2019

Fr. - 21'200.-  
Fr. 21'200.-  
Fr. \_\_\_\_\_.-

**POINT 8** Postulat des représentants du groupe Forum : *Urgence climatique, qui doit faire quoi ?*

**M. le Président** passe la parole à M. Jacky Leimgruber du groupe Forum afin qu'il puisse développer l'objet de son postulat et préciser s'il souhaite que celui-ci soit :

- soit, renvoyé en Commission ad hoc, dans quel cas il doit être soutenu par 1/5<sup>ème</sup> des membres présents ;
- soit, renvoyé à la Municipalité pour une prise en considération directe, dans quel cas, il sera soumis au vote du Conseil.

**M. Jacky Leimgruber** indique que le groupe Forum souhaite que ce postulat soit renvoyé à la Municipalité.

Il poursuit : il est temps d'agir sur le climat. Commençons au niveau communal pour entraîner d'autres communes et ainsi créer une chaîne au niveau cantonal et au niveau fédéral. C'est pour cela que le groupe Forum dépose le postulat suivant :

*Dans quelle mesure la Municipalité pourrait-elle amplifier encore ses actions en faveur du climat et du développement durable en se dotant, par exemple, d'un plan climat à l'échelle communale ?*

**M. Daniel Sage** prend la parole. Le texte de son intervention est reporté ci-dessous en son entier :

*« J'étais ravi à la lecture de ce postulat en voyant que la prise de conscience de l'urgence climatique s'est répandue largement et rapidement dans toutes les composantes de la société. L'urgence suscite des envies d'agir et de faire agir, et c'est tant mieux, il était temps !*

*Je soutiens donc pleinement le renvoi de ce postulat à la Municipalité afin qu'elle étudie un plan climat.*

*Ceci dit : Qui doit faire quoi ? Une fois posée l'urgence climatique :*

- Répondre à qui : c'est à tout le monde, à tous les niveaux, familles, associations, écoles, entreprises, toutes les villes et pays.
- Répondre à quoi : c'est tout azimut.

*La crise climatique à laquelle nous sommes confrontés soulève des questions fondamentales. Il ne s'agit pas seulement d'apporter une réponse énergétique ; les panneaux solaires ne résoudront pas tous les problèmes, on le sait tous. Il s'agit de se mettre en route pour réinventer notre société, pour repenser notre consommation anarchique qui épuise les ressources naturelles, et pour repenser notre rapport au milieu vivant pour éviter l'effondrement de la vie animale sauvage.*

*Alors, oui pour ce postulat, oui pour un plan climat pour Ecublens, mais devant l'immensité de la tâche, cela pourrait stopper des élans. Alors, autant s'appuyer sur le très large mouvement populaire qui a propulsé l'urgence climatique. On pourrait, par exemple, mettre en place une plateforme ouverte à tous les citoyens engagés – il y en a beaucoup à Ecublens – et ouverte à des experts – il y en a aussi beaucoup à Ecublens. Toutes les compétences et toutes les idées sont bonnes à prendre !*

*Je soutiens donc le renvoi de ce postulat en Municipalité en émettant le Vœu suivant :*



“ Que la Municipalité mette en place une plateforme citoyenne pour fédérer les envies d'agir dans le contexte communal et pour accompagner les habitants et les entreprises dans la transition. Les projets les plus faciles à faire accepter seront ceux qui émergeront d'une large base populaire. ”

J'ai l'espoir que nous aurons des éléments de réponse pour le vendredi 15 mai 2020, date de la grève mondiale du climat, et aussi pour la semaine de la durabilité qui s'annonce à Ecublens pour fin mai 2020. »

**M. le Président** remercie M. Sage et l'invite à déposer son vœu (annexe IV), puis passe la parole à :

**M. Charles Koller**, qui tient à saluer le postulat du groupe Forum, déclarant que Les Verts soutiennent et soutiendront chaque action et mesure en faveur de la protection du climat.

Il rappelle avoir au nom des Verts déposé en début d'année un vœu intitulé : *Climat : un engagement local pour pallier l'immobilisme global. Quel engagement pour notre commune ?* Le groupe Les Verts émettait plusieurs vœux :

- un programme de politique énergétique ambitieux visant le label *Gold de Cité de l'Energie* ;
- l'intégration d'un chapitre *Développement durable* dans les préavis ;
- l'incitation du changement d'habitudes de nos concitoyens au travers, par exemple, le *Fonds d'encouragement pour le développement durable*.

Les Verts souhaitent que la commune d'Ecublens soit ambitieuse dans la transition écologique.

Les cosignataires du postulat relèvent que « *Personne ne sait très bien par où commencer [...].* Pour sa part, il nuancerait cette phrase, en précisant que : *Personne ne sait très bien par où commencer, car le système économique actuel ne se prête pas aux changements nécessaires et à la transition écologique.*

Le *Black Friday* de demain en est l'exemple parfait. Il rejoint les cosignataires sur le fait que nous devons commencer *quelque part*. La mise en place d'un plan climat pour notre commune est une excellente première étape. Les actions en faveur du climat et du développement durable pour Ecublens sont l'affaire de tous et ne doivent pas être uniquement une responsabilité de la Municipalité. Par conséquent, il invite les Conseillers communaux à proposer des actions concrètes pour notre ville. Les Verts espèrent que les mesures qui seront implémentées au sein de notre commune le seront sans couleurs politiques et sans risques d'être chamboulées lors des prochaines législatures.

En conclusion, au nom du groupe Les Verts, il encourage également l'Assemblée à soutenir le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

#### **PAROLE À LA MUNICIPALITÉ :**

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, déclare que ce postulat est accueilli avec plaisir par la Municipalité. Sans pouvoir promettre d'aboutir à un *Plan climat* – tel que celui développé par la ville de Lausanne – pour ce qui la concerne, elle apprécierait une démarche plus originale, avec des actions concrètes. Cela permettra également à la Municipalité de préciser ce qui a déjà été réalisé ainsi que ses intentions en la matière, tout en présentant les moyens nécessaires qui favoriseraient une démarche plus rapide.

Elle espère aussi que le vote qui va suivre sera réalisé sans couleurs politiques ...

La parole n'est plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le renvoi à la Municipalité est accepté à **une très large majorité**, avec **quatre abstentions**.

**POINT 9** Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Alfred Thomas : *Passage sous-voie de Bassenges*

**M. le Président** passe la parole à l'interpellateur afin qu'il puisse se prononcer sur la Réponse de la Municipalité.

**M. Alfred Thomas** ne souhaite pas déposer de résolution suite à cette *Réponse*, mais tient à adresser ses vifs remerciements à la Municipalité, de même qu'aux collaborateurs communaux pour le travail effectué dans ce passage sous-voie dans des délais très rapides.

Les travaux accomplis, notamment au niveau de l'électricité et de la peinture, rendent ce passage plus clair et sécurisé.

**M. le Président**, relevant que la parole n'est sollicitée ni par le Conseil, ni par la Municipalité, clôt la discussion et passe à l'ordre du jour.

**POINT 10** Interpellation des Présidents des groupes politiques : *Question sur le collage des affiches électorales*

**M. le Président**, relevant que M. Sebastian Süess, interpellateur signataire, ayant dû quitter la séance, demande si un autre Président des groupes politiques souhaite prendre la parole afin de développer cette interpellation.

Tel n'étant pas le cas, et bien que le Conseil se retrouve face à une interpellation non développée, il s'enquiert auprès de la Municipalité si elle souhaite y répondre immédiatement ou ultérieurement par écrit.

**M. Christian Maeder, Syndic**, souligne que la Municipalité avait déjà pris position suite à une demande identique formulée par un vœu de M. Germain Schaffner en 2012<sup>3</sup>. La réponse, communiquée en 2014, précisait que, quelles que soient les élections – communales, cantonales ou fédérales – la Municipalité renonçait à confier la pose des affiches électorales sur les panneaux officiels aux employés communaux. En revanche, elle était prête à collaborer avec la SGA (Société générale d'affichage), les prestations de cette société étant gratuites pour les élections communales et payantes, soit à charge des partis, pour les autres élections.

Lors des élections communales de 2016, plusieurs partis ont demandé à pouvoir poser eux-mêmes leurs affiches, soit par convenance, soit en raison de l'impossibilité de respecter les délais imposés par la SGA pour la remise des affiches.

Conformément à la position de la Municipalité, lors des élections cantonales de 2017, il a été proposé aux mandataires de confier la pose à la SGA au tarif de Fr. 62.50 plus TVA par affiche. Tous les partis ont opté pour un affichage par leurs propres soins, le prix étant trop élevé et les délais imposés par la SGA difficiles, voire impossibles à respecter.

Lors des élections fédérales de cette année, les mêmes principes ont prévalu. Toutefois, considérant qu'aucun parti n'avait souhaité bénéficier de cette prestation en 2017, cette option n'a pas été proposée aux mandataires lors des élections fédérales 2019.

---

<sup>3</sup> Vœu déposé au nom des Présidents des groupes politiques lors du Conseil du 29 mars 2012. Réponse : Point 2 des *Communications municipales* du 26 juin 2014.

La Municipalité, qui a discuté de ce vœu en séance, maintient sa position : elle ne souhaite pas que du personnel communal procède à la pose des affiches électorales, entre autres, pour la responsabilité que cela représente (collage devant être effectué dans les règles de l'art, etc.).

En parallèle, elle maintient le principe selon lequel :

- pour les élections communales, les affiches sont posées par la SGA, à charge de la commune ;
- pour les élections cantonales ou fédérales, ce travail est effectué également par la SGA, mais à charge des partis politiques.

**M. le Syndic** conclut que son intervention peut être considérée comme une réponse, pour autant qu'un développement ne soit pas souhaité ultérieurement.

**M. le Président** s'informe auprès des Présidents des groupes politiques : Sont-ils satisfaits de cette réponse ou souhaitent-ils prendre la parole ?

**M. José Birbaum**, tout en regrettant l'absence de M. Sebastian Süess, est d'avis qu'au nom des Présidents des groupes, il peut d'ores et déjà réserver la possibilité de revenir sur ce sujet, notamment à la lumière des explications de M. le Syndic par voie du procès-verbal de séance, avec, cas échéant, le dépôt d'une résolution.

**M. Nicolas Morel** se déclare peu satisfait de cette réponse et pense également que les Présidents des groupes reviendront sur cette interpellation. Il s'interroge :

*Comme se fait-il que d'autres communes voisines proposent cette prestation, mais pas la nôtre ? Quelles sont les raisons pour lesquelles Ecublens ne pourrait pas prendre la responsabilité d'assurer la pose de ces affiches électorales ?*

**M. Christian Maeder, Syndic**, met en évidence la charge de travail que cela représenterait si tous les partis utilisaient cette possibilité : plus de 90 emplacements, ce qui n'est pas une mince affaire.

**M. le Président**, constatant que la parole n'est plus sollicitée, clôt la discussion et passe aux *Divers*.

## **POINT 11     Divers**

**M. le Président** ouvre la discussion sur les *Divers*.

**M. Nicolas Morel** intervient, comme annoncé lors du traitement du préavis n° 2019/19 en relation au Centre sportif de Malley. Concernant l'utilisation de ces installations sportives par le plus grand nombre d'utilisateurs : écoles, pratiquants des sports sur glace ou de la natation, il se déclare tout à fait favorable et soutient avec plaisir cet investissement conséquent.

Son opinion est plus mitigée quant à l'implication du Lausanne Hockey Club (LHC) dans le fonctionnement financier de ce Centre.

Les clubs sportifs ne sont pas à l'abri d'une dissolution ou d'une faillite, ou encore d'une relégation à un niveau inférieur. Il n'est que de mentionner, par exemple, Neuchâtel Xamax, confronté un temps à d'importants problèmes. Un club sportif n'est pas une organisation qui a forcément une bonne assise financière et qui soit susceptible d'évoluer sans problème ; il y a toujours certaines incertitudes.

Pour ce qui le concerne, il ressent quelques réticences quant à l'implication du Lausanne Hockey Club. D'où sa QUESTION :

*Que se passerait-il au niveau financier pour notre commune si le LHC disparaissait ? En d'autres termes, quelle est la part de recettes assurée par ce club dans le montage financier ?*

**Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale**, ne peut dire quelle est la part de recettes assurée. Par contre, si on se réfère à la Convention d'actionnaires<sup>4</sup>, les communes de Lausanne Région ont un déficit plafonné, quels que soient les résultats du LHC. Quoi qu'il en soit, elle estime qu'il s'agit de rester optimiste face à ce club qui est actuellement dans les premiers du classement.

**M. Jean-Paul Dudt** annonce le dépôt d'une interpellation (annexe V) qui demande à la Municipalité de fournir un *Bilan écologique des feux d'artifice et autres engins pyrotechniques tirés sur le domaine communal durant l'année, que ce soit le 1<sup>er</sup> août ou lors de manifestations privées, autorisées ou non*. Il souhaiterait développer sa interpellation lors de la prochaine séance.

**M. le Président** prend note de ce dépôt, précisant qu'il ne peut garantir l'inscription de cette interpellation à l'ordre du jour du prochain Conseil, compte tenu de la discussion sur les budgets communaux et intercommunaux, de même que du repas de Noël ; elle sera donc plutôt inscrite à l'ordre du jour du 27 février 2020.

**M. Christophe Cartier** informe les membres de l'Assemblée qui y sont intéressés que la nuit de vendredi à samedi, la pose de la première partie de la passerelle *Rayon vert* sera effectuée, suivie dans la nuit de samedi à dimanche de celle des deux autres éléments par-dessus les voies CFF.

**M. Aitor Ibarrola** signale qu'une exposition photographique s'intitulant *L'eau nous réunit*, organisée par le Service de l'eau de Lausanne, se tiendra du 3 au 23 décembre, en plein air, sur le Grand Pont.

A travers 18 photographies prises à Nouakchott, capitale de la Mauritanie, elle permettra de découvrir le travail accompli au fil des ans. C'est aussi l'occasion de fêter le partenariat de 10 ans solidaires reliant Lausanne à 22 communes partenaires, dont Ecublens.

**M. le Président** clôt la discussion sur les *Divers* et passe au point suivant.

## **POINT 12      Communications municipales**

### **A – COMMUNICATIONS ÉCRITES :**

**M. le Président** ouvre la discussion sur les *Communications municipales* écrites point par point. La parole n'est sollicitée sur aucune d'elles. Il passe aux :

### **B – COMMUNICATIONS ORALES :**

**M. Jean Cavalli, Municipal**, référence faite à l'intervention de M. Guillaume Leuba demandant la présentation du *Plan lumière*, précise que pour diverses raisons, il n'a pas été possible de le faire lors du présent Conseil. Cette présentation aura lieu en avant-séance du Conseil du 27 février 2020 qui se déroulera à St-Sulpice, selon des modalités qui seront communiquées en temps utile.

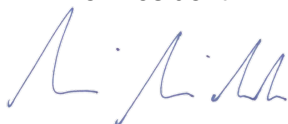
---

<sup>4</sup> Préavis n° 2015/10 - Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley. Procès-verbal du 21 mai 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** rappelle que le dernier Conseil de cette année se déroulera le vendredi 13 décembre 2019, à 19h00, dans la Salle plénière du Grand Conseil, à Lausanne, puis clôt la séance en adressant ses remerciements aux membres présents pour leur participation. Il est 21h38.

Ecublens, le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

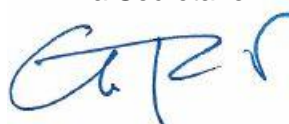
Le Président



Michele Mossi



La Secrétaire



Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Démission de M. le Conseiller communal Hervé Perret, datée du 26 novembre 2019.
- II Démission de la Commission des Finances de Mme Irina Karpushova.
- III Vœu de M. le Conseiller Sebastian Süess en lien avec les marchés publics.
- IV Vœu de M. Daniel Sage en lien au Postulat déposé par le Groupe Forum.
- V Interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Paul Dudt demandant un bilan écologique des feux d'artifice et autres engins pyrotechniques.